



Local & Regional
Europe



Termes de référence

Vidéo : lauréats du premier prix des PLATFORMAwards 2022

| 20 janvier 2023

Conseil des Communes et Régions d'Europe – PLATFORMA

This project is co-funded
by the European Union



1. Contexte

a. A propos du CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe ([CCRE](#)) est la plus grande organisation de collectivités territoriales en Europe. Il compte plus de 50 associations nationales de municipalités et de régions de 40 pays européens. Ensemble, ces associations représentent quelque 150 000 collectivités territoriales.

Les objectifs du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des collectivités locales et régionales et fournir une plateforme d'échange entre les associations membres, leurs élus et les experts.

Par ailleurs, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale des collectivités territoriales.

b. A propos de PLATFORMA

[PLATFORMA](#) est la coalition paneuropéenne des collectivités territoriales et de leurs associations représentatives nationales, européennes et mondiales actives dans le domaine de la coopération au développement entre villes et régions. Toutes sont des actrices clés de la coopération internationale pour le développement durable.

PLATFORMA est une activité financée par des fonds externes et dirigée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Elle a été créée en novembre 2008, avec le soutien de la Commission européenne, afin de défendre le rôle des gouvernements locaux et régionaux auprès des institutions de l'UE sur les questions liées à la coopération décentralisée et de sensibiliser l'opinion publique aux actions de coopération au développement menées par les villes et les régions de l'UE.

Le réseau PLATFORMA compte 29 organisations partenaires.

c. A propos des PLATFORMAwards

Les [PLATFORMAwards](#) sont un prix remis tous les deux ans par PLATFORMA pour récompenser les meilleures pratiques en matière de coopération au développement des villes et régions européennes. Pour la troisième édition, 18 candidatures ont été soumises par des gouvernements locaux et régionaux entre le 16 mai et le 31 juillet 2022, provenant de 7 États membres de l'UE et de 10 pays partenaires. Parmi les 8 projets présélectionnés, le jury a désigné 3 duos de finalistes qui ont reçu leurs trophées lors d'une cérémonie organisée à Grenoble (France) le 6 décembre 2022. Le partenariat [Anderlecht \(Belgique\)-Marsassoum \(Sénégal\)](#) a été reçu le premier prix et sera récompensé par la production d'un film.

2. Mission

PLATFORMA recherche un prestataire de services pour produire et aider à la diffusion d'un film destiné à promouvoir le partenariat [Anderlecht \(Belgique\)-Marsassoum \(Sénégal\)](#), récompensé par le premier prix lors de la troisième édition des PLATFORMAwards, le prix qui récompense l'excellence de l'action internationale des villes et des régions.

Le prestataire devra réaliser une vidéo de 15 à 20 minutes, accompagnée d'une bande annonce de 1 à 2 minutes. Le tournage et les interviews devront se faire à Anderlecht (Belgique) et Marsassoum (Sénégal), si possible lors d'une visite d'échange entre les deux municipalités.

Les maires et/ou élus locaux concernés, les acteurs clés du partenariat, les bénéficiaires, ainsi que les principaux partenaires devront être interviewés, y compris le secrétaire général du CCRE et/ou la directrice de PLATFORMA. D'autres représentants officiels (représentants de la Commission européenne, membres du Parlement européen, membres du jury...) pourront également être interviewés. Dans la mesure du possible, le prestataire veillera à respecter l'équilibre entre les sexes parmi les personnes interviewées.

Les principaux bâtiments municipaux et lieux où se déroulent le projet, tels que les hôtels de ville ou le restaurant associatif « Le Marsa » visant à la mise en avant de produits locaux, devront apparaître dans la vidéo.

3. Objectifs principaux

L'objectif du film est de montrer quelle est la valeur ajoutée de la coopération entre municipalités dans la réalisation des différents projets de ce partenariat, tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable de l'ONU. Le film doit présenter les grandes étapes du projet, ainsi que ses principales réalisations. Le prestataire veillera également à expliquer pourquoi il est important pour la commune d'Anderlecht de s'engager dans un tel partenariat de coopération.

Ce film doit démontrer pourquoi ce projet est exemplaire et peut servir d'exemple à d'autres villes/régions/pays. Il sera également utilisé pour promouvoir les PLATFORMAwards et les objectifs de la coalition PLATFORMA.

La version de 15–20 minutes du film sera diffusée en ligne par PLATFORMA et les partenaires du projet, avec l'ambition de pouvoir être diffusée sur des chaînes de télévision européennes et africaines. Toutes propositions concrètes et réalistes pour promouvoir ce film dans différents médias audiovisuels sont les bienvenues.

La bande-annonce de 1–2 minutes sera utilisée par PLATFORMA et les partenaires du projet pour promouvoir les lauréats de l'édition 2022 des PLATFORMAwards, mais aussi la prochaine édition (2024). Elle sera diffusée sur les médias sociaux.

La version longue et la bande-annonce seront également présentées dans le cadre de différents événements, dont le forum « Villes et régions pour la coopération au développement » organisé par le Comité européen des régions, dont la 8^e édition est prévue en novembre 2023 à Bruxelles (Belgique).

Les deux versions devront être disponibles en 2 versions linguistiques sous-titrées (français et anglais). Ces deux langues pourront être utilisées pour les interviews, avec une préférence pour le français puisque les deux partenaires de projet sont francophones. S'il y a une voix off, elle doit être enregistrée dans au moins une des deux langues et sous-titrée dans l'autre.

4. Calendrier

Le film devra être finalisé avant le 16 juillet 2023. Par conséquent, le prestataire de services doit être disponible et prêt à commencer les tâches demandées dès la signature du contrat.

Le tournage au Sénégal est prévu lors de la visite de la délégation belge d'Anderlecht à Marsassoum du 13 au 20 mai 2023 (dates à confirmer ultérieurement).

En raison des suites de l'épidémie de COVID-19, si le prestataire de services n'est pas autorisé à se rendre au Sénégal, il devra présenter différents scénarios réalistes pour le tournage de vidéos. En cas de sous-traitance, il sera seul responsable de la gestion des équipes sur place.

5. Conditions du contrat

Le prestataire de services recevra un paiement maximum de €16 500.00 HT pour la production des deux vidéos (version longue et bande-annonce dans les 2 versions linguistiques mentionnées ci-dessus) destinées à promouvoir le partenariat gagnant. Tous les coûts directs (voyage, hôtel, restaurant, visa, frais médicaux, sous-traitance, traduction et interprétation, etc.) devront être couverts par le prestataire de services dans la limite du montant prévu, et ne seront pas remboursés par PLATFORMA ou les collectivités locales et régionales concernées.

Si les prestataires de service intéressés estiment que le budget proposé est insuffisant, ils peuvent accompagner leur offre d'une liste détaillée et raisonnable des coûts supplémentaires estimés.

Le contrat sera signé entre le prestataire de services et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), qui représente légalement PLATFORMA. Le prestataire de services sera entièrement responsable des tâches éventuellement sous-traitées à des tiers.

6. Exigences

Les prestataires de services intéressés doivent soumettre leurs offres au plus tard le dimanche 12 février 2023 à minuit (CET) par courrier électronique à application.platforma@ccre-cemr.org. La procédure de sélection aura lieu au plus tard le vendredi 17 février.

Les questions générales sur les vidéos peuvent être envoyées à Hervé Devavry, chargé de presse et de communication de PLATFORMA, herve.devavry@ccre-cemr.org, au plus tard le dimanche 5 février 2023 minuit (CET) en français ou en anglais. Les réponses seront publiées sur le site internet de PLATFORMA.

Les questions spécifiques sur le projet entre Anderlecht (Belgique) et Marsassoum (Sénégal) peuvent être envoyées à Anaïs Marie, Chargée des relations internationales et des partenariats de la commune d'Anderlecht, amarie@anderlecht.brussels, en français ou en anglais.

Les prestataires de services intéressés doivent envoyer en français ou en anglais :

- Une proposition décrivant la manière dont le film sera élaboré, y compris un calendrier détaillé, un premier script/storyboard et des propositions de séquences vidéo ;
- Un CV détaillé et des exemples de vidéos réalisées (pas d'exigence de langue), si possible dans le domaine de la coopération décentralisée et/ou de la coopération au développement ;
- Une liste de clients précédents et des lettres de recommandations (si disponibles) pour eux-mêmes et leurs sous-traitants éventuels ;
- Une preuve de l'enregistrement de leur activité dans un pays éligible pour participer aux procédures de passation de marchés et aux subventions tels que mentionnés dans l'[Annexe A2a du guide pratique 2021.0](#). (copie de l'enregistrement, régime TVA, etc.) ;
- Des propositions concrètes de médias, de programmes télévisés ou de chaînes de télévision sur lesquels le film pourrait être diffusée, d'autres moyens de promouvoir les vidéos, des prix, etc. ;

Une confirmation automatique ou manuelle sera envoyée aux prestataires de services intéressés à la réception de la soumission de l'offre. Après le processus de sélection, tous les prestataires de services qui ont envoyé une offre seront informés du résultat du processus de sélection.

7. Procédure de sélection

La procédure d'appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires effectivement établis dans un État membre de l'UE ou dans un pays, territoire ou région mentionné comme éligible à [l'Annexe A2a du guide pratique 2021.0](#).

Un comité de sélection choisira un prestataire de services. Les principaux critères de sélection seront le prix, le contenu des offres et les justificatifs fournis pour réaliser les travaux objets du présent marché. Le prestataire de services sélectionné devra avoir la flexibilité et l'ouverture d'esprit nécessaires pour travailler dans un contexte multipartite et multiculturel.

La priorité sera donnée aux prestataires qui peuvent prouver une expérience solide dans le domaine de la coopération décentralisée et/ou de la coopération au développement, ainsi qu'à ceux capables de travailler en français et en anglais, ainsi qu'à ceux qui feront des propositions concrètes et réalistes pour la diffusion de la vidéo. Une approche narrative détaillée sera également considérée comme un atout.

8. Propriété intellectuelle et protection des données

Le prestataire de services veillera à la conformité de tous les livrables, ou de leurs éléments constitutifs, avec la législation applicable en matière de propriété intellectuelle et de protection des données personnelles en conformité avec la RGPD.

Les droits d'auteur complets des séquences vidéo, des illustrations, de la musique et des voix-off devront être fournis au client (PLATFORMA/CCRE). Le prestataire de services ne sera autorisé à les utiliser qu'avec l'accord préalable du client.

Le prestataire de services sélectionné devra également respecter les [lignes directrices de la Commission européenne](#) en matière de communication et de visibilité (2018).

9. Coordination du contrat

Les tâches seront coordonnées par le Chargé de presse et de communication de PLATFORMA. D'autres membres des équipes de PLATFORMA, du CCRE ou des partenaires concernés pourront être impliqués dans le processus.

Toutes les réunions entre le prestataire de services et le client auront lieu à Bruxelles ou via des plateformes en ligne.

Contact

Hervé Devavry
Press & communication officer
Square de Meeûs 1
1000, Brussels
Tel. +32 2 842 67 70
herve.devavry@ccre-cemr.org

A propos du CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation de collectivités territoriales en Europe. Il compte plus de 50 associations nationales de municipalités et de régions de 40 pays européens. Ensemble, ces associations représentent quelque 150 000 collectivités territoriales.

Les objectifs du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des collectivités locales et régionales et fournir une plateforme d'échange entre les associations membres, leurs élus et des experts.

Par ailleurs, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale des collectivités territoriales.

www.ccre.org